

MINISTÈRE DES AFFAIRES
CULTURELLES

Paris, le 18 Décembre 1969.

DIRECTION DES ARCHIVES
DE FRANCE

LE MINISTRE D'ETAT CHARGE DES
AFFAIRES CULTURELLES

Service technique
Circ. AD 69-9

à

MESSIEURS LES PREFETS
(Archives départementales)

O B J E T : Archives départementales.- Versement des
dossiers relatifs aux déclarations de
l'impôt de solidarité nationale
de 1945.

M. le Ministre de l'Economie et des
Finances m'a exprimé le désir de faire verser
aux Archives départementales, par les services
extérieurs de la Direction générale des Impôts,
les dossiers des déclarations de patrimoine sou-
crites en 1945 pour l'assiette de l'impôt de so-
lidarité nationale.

A ma demande, il vient de prescrire aux
directeurs des services fiscaux de vous faire connaître
le métrage linéaire ou, à défaut, le métrage cubique
que représentent pour chaque département les dossiers
dont il s'agit.

De votre côté, vous voudrez bien prendre
l'attache de M. le Directeur départemental des
services fiscaux et vous assurer que le versement
proposé porte sur l'ensemble des dossiers des dé-
clarations de patrimoine, c'est-à-dire également
sur les dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux.

Dès que vous serez en possession des
éléments chiffrés qui doivent vous être fournis,
il y aura lieu de me les communiquer et de me
préciser si vous êtes en mesure d'accueillir ce
versement. J'attacherais du prix à recevoir ces
renseignements avant le 15 février 1970.

La date et les modalités du versement
seront arrêtées entre mes services et la Direction
générale des Impôts aussitôt que vos réponses
me seront parvenues ; elles vous seront indiquées en
temps utile.

.../

Je n'ai pas besoin d'attirer votre attention sur l'extrême intérêt des dossiers des déclarations de patrimoine souscrites en 1945, source de premier ordre pour l'étude de la fortune des personnes physiques au lendemain de la seconde guerre mondiale et documentation fondamentale pour les recherches d'histoire économique et sociale.

POUR LE MINISTRE D'ETAT ET PAR AUTORISATION,
LE DIRECTEUR GENERAL DES ARCHIVES DE FRANCE,

André CHAMSON,
de l'Académie française.